

MORPHOSYNTAXE DES PROPOSITIONS SUBORDONNÉES INFINITIVES DE LA LANGUE FRANÇAISE

Ivan NGANE

Université de Douala

ivanngane91@gmail.com

Résumé

*Dans ce travail nous nous proposons de scruter la proposition subordonnée infinitive française sous une approche structuraliste. Son but est de transcender les perceptions, qui depuis des années ont été établies par les linguistes et qui jusqu'à nos jours sont encore en vigueur. En fait, de l'avis de ces éminents scientifiques, le paradigme des propositions subordonnées inclut également les constructions syntaxiques contenant un infinitif. Ainsi donc, il est tout à fait normal, selon ces linguistes, de rencontrer dans des phrases des propositions subordonnées infinitives qui fonctionnent comme des propositions ayant des verbes conjugués à des modes personnels. Cependant, lorsqu'on sait que l'infinitif est une forme non personnelle du verbe, il convient de poser avec acuité le problème de la redéfinition des propositions subordonnées dites « infinitives » françaises. En réalité, l'infinitif est dans la grammaire française une forme verbale dépourvue d'accidents grammaticaux ou de morphèmes qui transmettent les informations sur le temps, l'aspect, le mode, le nombre, la personne. De ce fait, les propositions subordonnées infinitives présentées par plusieurs auteurs de la grammaire française ne sont pas, en effet, des propositions subordonnées. Ces structures syntaxiques devraient en principe s'appeler **semipropositions subordonnées** ou **quasipropositions subordonnées**.*

Mots clés : phrase, proposition subordonnée, quasiproposition, infinitif.

Abstract

*This paper sets out to analyze the French infinitive clauses in a structuralist approach. His main goal leans on the attempt to justify that clauses that are made up of infinitives must not be called clauses, although the fact that many French grammarians think that they are clauses. In fact, according to those authors, the paradigm of clauses also includes syntactic structures made up of infinitives. Then clauses that have conjugated verbs and those that are devoid of them function by the same way in the sentence according to those authors. However, given that the infinitive is a non-personal form of the verb, it is suitable in this research to question the real status of the clauses they can form. Actually, the infinitive is in the French grammar, in particular, a verbal form that is devoid of key grammatical morphemes that precise the tense in which is conjugated the verb. They must be called, according to me, **semiclauses**.*

Key words: sentence, clause, semiclause, infinitive.

Introduction

La syntaxe, sous-discipline de la linguistique, se présente comme une branche de la grammaire dont le but principal est l'étude de la manière dont les mots se combinent pour former des phrases ou des énoncés dans une langue. En clair, la syntaxe étudie les phrases et les propositions d'une langue en s'appuyant sur des méthodes scientifiques rigoureuses et précises. Elle nous définit la **phrase** comme un ensemble autonome, réunissant des unités syntaxiques organisées selon différents *réseaux de relations plus ou moins complexes* appelés *subordination*, *coordination* ou *juxtaposition*. La **proposition**, pour sa part, nous est définie par elle comme un syntagme articulé autour d'un verbe, qui dans certains cas peut être sous-entendu (Riegel et al., 1994). En fonction du type de relation mis en exergue une proposition peut être indépendante lorsqu'elle fonctionne en autonomie, c'est-à-dire qu'elle ne dépend d'aucune autre proposition. Par contre, une proposition subordonnée est une proposition enchâssée dans une autre appelée proposition principale ou encore proposition matrice ou imbriquante. Cela signifie que la proposition subordonnée occupe la place d'un constituant dans la proposition principale : elle peut être son sujet, son COD, un complément du nom, un complément circonstanciel, etc. Il convient également de rappeler que la proposition subordonnée donne lieu à deux principaux cas de figures en ce qui concerne son noyau syntaxique. Ainsi, nous distinguons les propositions subordonnées ayant des verbes conjugués, d'une part, et les propositions ayant des verbes non conjugués à des formes personnelles, d'autre part. C'est à ce paradigme qu'appartient la proposition subordonnée infinitive. Cette catégorie de proposition a fait l'objet de plusieurs travaux de recherche dans la linguistique française. Bien des auteurs, en l'occurrence Calas et Rossi (2001), Arrivé, Gadet et Galmiche (1989), Chartrand et al. (1999), Grevisse (1936), Baylon et Fabre (1990), Lorian (1962), Marsac (2006), Baschung (1991), Delaveau (2001), Eluerd (2002), Huot (1981), Mittwoch (1990), Le Goffic (1994), Sanfeld (1936), Picoche (1969) ont soutenu l'existence de cette classe de proposition dans la grammaire française. Une telle analyse est, à notre sens, un peu limitée dans la mesure où l'infinitif, qui constitue le noyau de ces constructions syntaxiques est une forme verbale non finie, c'est-à-dire une forme verbale dépourvue de marques de personne, de nombre et de temps

(Nooreeda, 2014 : 1). Cette recherche aura donc pour but de démontrer la véracité d'une telle théorie sous une approche structuraliste. Les hypothèses sur lesquelles elle se fonde sont de deux ordres : premièrement, les constructions syntaxiques dépendantes ayant pour noyau un verbe à l'infinitif et que les grammaires appellent **propositions subordonnées infinitives** sont, en réalité, des **quasipropositions subordonnées** ou **semipropositions subordonnées**. Deuxièmement, l'infinitif, forme non finie du verbe, ne saurait constituer ou conformer une construction phrastique pleine aussi bien syntaxiquement que sémantiquement. Dans le souci d'aboutir à une validation méthodique et rigoureuse de ces hypothèses, nous nous sommes proposé de structurer ce travail en cinq noyaux argumentatifs. Le premier définit clairement la notion de *proposition subordonnée infinitive*. Le deuxième, pour sa part, présente les caractéristiques morphosyntaxiques de ces constructions linguistiques. Dans la troisième et la quatrième partie nous exposons tour à tour les verbes introducteurs des propositions subordonnées infinitives, ainsi que la nature et la fonction de ladite proposition. Dans la cinquième partie, enfin, nous proposons modestement une redéfinition claire des constructions syntaxiques appelées **propositions subordonnées infinitives**.

1. Définition

Du point de vue morphosyntaxique, une proposition infinitive est une proposition qui a en son sein un verbe à l'infinitif, tel que le démontrent les cas suivants :

(1) a. *Il faut **équilibrer*** (L. A. A., 8).

b. *Mais auparavant, il voulait **me poser encore quelques questions*** (L. É., 56).

c. *Il voulait **dormir*** (L. É., 41).

Les propositions subordonnées infinitives que nous livrent cette série d'exemples sont, respectivement, *équilibrer*, *me poser encore quelques questions* et *dormir*. Cette définition est défendue et partagée par plusieurs linguistes en l'occurrence Riegel, Pellat et Rioul (2004 : 335), Eluerd (2002 : 167), Bonnard (2001 : 161), Tomassone (1998), Calas et Rossi (2001), Arrivé, Gadet et Galmiche (1989), Pougeoise (1998), Denis et Sancier-Château (2003), Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé et

Peytard (2002), Baylon et Fabre (1995), Mercier-Leca (1998), Vargas (1995).

2. Caractéristiques

Les propositions subordonnées infinitives, au niveau syntaxique, se singularisent par un nombre important de traits distinctifs. En premier lieu, ces constructions grammaticales ont pour principaux constituants des infinitifs. Ces infinitifs, que des linguistes comme Grevisse (2010 : 179) définissent comme des formes nominales du verbe, exprimant simplement le nom de l'action, sont, ainsi donc, les noyaux syntaxiques des constructions dans lesquelles elles se trouvent, tel que nous pouvons le noter dans les exemples de (2) :

- (2) a. *Je t'ai dit de ne plus m'appeler à la prière* (L. A. A., 222).
- b. *Mais cette année-là, personne ne voulait plus penser aux morts* (L. P., 214).
- c. *Je voulais régler un compte avec le hibou roux* (L. P., 227).
- d. *L'homme, toujours, voudra des prophètes pour l'absoudre de ses insuffisances* (L. A. A., 44).
- e. *Il faut le leur demander* (L. A. A., 57).

Dans ces exemples, les propositions subordonnées infinitives en présence sont *de ne plus m'appeler à la prière* (2 a), *penser aux morts* (2 b), *régler un compte avec le hibou roux* (2 c), *l'absoudre de ses insuffisances* (2 d) et *le leur demander* (2 e). Les infinitifs, noyaux syntaxiques de ces constructions grammaticales sont, respectivement, *appeler*, *penser*, *régler*, *absoudre* et *demander*.

En deuxième lieu, dans ces constructions grammaticales, l'on peut noter deux principaux cas de figures au sujet du statut morphosyntaxique de l'infinitif. Ainsi donc, cette unité de la langue peut apparaître seule, d'une part, et d'autre part, elle peut être accompagnée d'un certain nombre de constituants. Il convient de rappeler que ces constituants peuvent être soit obligatoires, soit optionnels ou facultatifs. C'est dans cette logique qu'intervient le phénomène grammatical de la sous-catégorisation. Dans le premier cas de figure, l'infinitif contenu dans la proposition subordonnée ne sous-catégorise aucun complément, tandis que dans le deuxième cas, ce dernier exige pour sa complémentation un ou plusieurs arguments. Les exemples de (3) sont quelques cas frappants :

- (3) a. *Il voulait dormir* (L. E., 41).

b. *Il faut équilibrer* (L. A. A., 8).

c. *Il faut les appeler* (A. L. R. D. T. P., 469).

d. *Il avait eu assez de force pour maîtriser sa douleur* (L. A. A., 15).

Dans les deux premiers exemples, les infinitifs des propositions subordonnées infinitives *dormir* et *équilibrer* ne sous-catégorisent pas de compléments. Dans les deux derniers exemples, par contre, les infinitifs *appeler* et *maîtriser* exigent la présence formelle des compléments d'objet directs *les* (3 c) et *sa douleur* (3 d). Nous tenons à préciser que dans les propositions subordonnées infinitives, les infinitifs peuvent également être accompagnés d'un certain nombre de compléments non exigés par celui-ci :

(4) a. *Il voulait vous voir plus longtemps* (L. P., 92).

b. *Je désirerais entendre ce soir un peu de musique* (A. L. R. D. T. P., 319).

c. *Il fallait aussi m'en expliquer avec Albertine* (A. L. R. D. T. P., 620).

d. *Il fallait le lui dire tout de suite* (A. L. R. D. T. P., 621).

Dans ces exemples, les compléments non exigés qui accompagnent les infinitifs noyaux des propositions subordonnées sont *plus longtemps* (4 a), *ce soir* (4 b), *avec Albertine* (4 c) et *tout de suite* (4 d). Il s'agit ici des compléments circonstanciels.

En troisième lieu, les propositions subordonnées infinitives jouent un rôle précis dans la phrase. En d'autres termes, ces constructions grammaticales ont chacune, en ce qui la concerne, une fonction syntaxique précise. Cette fonction syntaxique est fonction du verbe de la proposition principale. Cela s'illustre clairement à travers les exemples qui suivent :

(5) a. *Je t'ai déjà dit de ne plus m'appeler à la prière* (L. A. A., 222).

b. *Il fallait frapper un grand coup* (A. L. R. D. T. P., 520).

c. *Il se levait pour prier* (L. A. A., 47).

d. *Avant de laisser Swann, je lui dis un mot de sa santé* (A. L. R. D. T. P., 140).

e. *Avant de prendre mes galons comme directeur du Grand-Hôtel, j'ai fait mes premières armes sous M. Paillard* (A. L. R. D. T. P., 190).

f. *Le travail d'un seul permet de nourrir plusieurs autres, de plus en plus de personnes* (L. A. A., 139).

Dans les propositions subordonnées infinitives de ces exemples, trois principales fonctions syntaxiques sont mises en exergue : la fonction

de sujet, celle de complément d'objet direct et celle de complément circonstanciel. La fonction de sujet est observable dans l'exemple (5 b) : *frapper un grand coup*. Celle de complément d'objet direct est observable dans les exemples de (5 a) : *de ne plus m'appeler à la prière* et de (5 f) : *de nourrir plusieurs autres, de plus en plus de personnes*. Enfin, les propositions subordonnées infinitives *prier* (5 c), *Avant de laisser Swann* (5 d) et *Avant de prendre mes galons comme directeur du Grand-Hôtel* (5 e) ont pour fonction syntaxique complément circonstanciel.

En dernier lieu, les propositions subordonnées infinitives, en tant que propositions subordonnées, sont des constructions linguistiques qui dépendent des verbes principaux ou alors des constructions supérieures :

(6) a. **Avant de lui répondre**, je la conduisis jusqu'à ma porte (A. L. R. D. T. P., 278).

b. (...) son médecin lui avait ordonné **de garder la chambre** (A. L. R. D. T. P., 597).

c. **Il faut le croire** (A. L. R. D. T. P., 136).

d. **Permettez-moi de vous présenter mon mari** (A. L. R. D. T. P., 383).

e. **Je vous ai empêché de vous promener avec votre cousine** (A. L. R. D. T. P., 562).

Dans les deux premiers cas, les propositions subordonnées infinitives *Avant de lui répondre* et *de garder la chambre* dépendent syntaxiquement des propositions principales *je la conduisis jusqu'à ma porte* et *son médecin lui avait ordonné*, respectivement. Dans les trois derniers cas, les propositions subordonnées infinitives *le croire* (6 c), *de vous présenter mon mari* (6 d) et *de vous promener avec votre cousine* (6 e) sont régies par les constructions supérieures *Il faut* (6 c), *Permettez-moi* (6 d) et *Je vous ai empêché* (6 e).

3. Les verbes introducteurs

Du point de vue morphosyntaxique, les verbes qui introduisent les propositions subordonnées infinitives sont de divers ordres. La grammaire traditionnelle considère les verbes de perception comme les principaux recteurs de Propositions Subordonnées Infinitives (PSI). Goosse (1993 : 1277) définit ces verbes comme des « verbes exprimant des perceptions des sens ». On peut également employer l'expression

verbes de sensation, selon Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé et Peytard (2002 : 115), pour désigner ces types de verbes. Il s'agit plus précisément des verbes *apercevoir, voir, regarder, entendre, écouter, sentir*. Les constructions de (7) illustrent quelques-uns de ces lexèmes :

(7) a. *Au milieu du disque, on entendait deux coups de feu claquer au loin* (L. P., 151).

b. *On entendait alors les véhicules caboter encore dans la nuit d'été, avec leur chargement de fleurs et de morts* (L. P., 165).

c. *Le Père avait senti croître sa fatigue et son angoisse* (L. P., 210).

Les verbes recteurs de propositions subordonnées infinitives présents dans ces exemples sont *entendait* (7 a) et (7 b) dont l'infinitif est *entendre* et *avait senti* (7 c) dont l'infinitif est *sentir*. Les propositions subordonnées infinitives qu'ils régissent sont *deux coups de feu claquer au loin* (7 a), *les véhicules caboter encore dans la nuit d'été, avec leur chargement de fleurs et de morts* (7 b) et *croître sa fatigue et son angoisse* (7 c).

De l'avis d'un certain nombre d'auteurs, en l'occurrence Pougeoise (1998), Mercier-Leca (1998), Goosse (1993), Bentolila (2001), Denis et Sancier-Château (2003), Sculfort (1999), Molinié (1999), *voici* peut également compléter la liste, le présentatif étant issu, dans une perspective diachronique, de la soudure de l'impératif de *voir* et de la particule adverbiale *ci* :

(8) *Voici venir les temps où vibrant sur sa tige* (L. F. D. M., 71).

Il convient de rappeler que, selon Marsac (2006 : 10), *voici* constitue un recteur de proposition subordonnée infinitive très particulier. Son statut d'unité langagière non verbale est notamment confirmé par l'impossibilité qu'il a de régir un complément circonstanciel de manière ou d'être porté à la forme négative, c'est ce qui justifie l'agrammaticalité des séquences phonématiques de (9) :

(9) a. **Voici avec soin ton téléphone portable.*

b. **Ne voici pas mes neveux jumeaux.*

Finalement, très proche du mot outil (aucune glose n'en verbalise le sens sous forme de définition), poursuit Marcac (2006 : 10), *voici* ne sert qu'à annoncer, introduire, présenter ou amener dans la situation de communication une entité ou un procès. Son figement, qui est dû à la perte du sens verbal, est tel que le verbe qui suit ne peut exprimer que deux aspects : le progressif et le résultatif, l'ingressif et l'égressif étant manifestement exclus. Dans les exemples qui suivent le

premier cas illustre l'aspect progressif, tandis que le deuxième illustre le résultatif :

- (10) a. *Voici **venir** les temps où vibrant sur sa tige* (F. D. M., 71).
- b. *Voici **venus** les temps où vibrant sur sa tige* (Marsac, 2006 : 10).

Le figement du présentatif contraint également très fortement le choix du verbe qui le suit, place presque exclusivement réservée à *venir* (10 a), même si Grevisse (1961 : 999) relève deux exemples dans la littérature :

- (11) a. *Et voici commencer le rêve de Shakespeare.*
- b. *Voici, de la maison, sortir un Salavin épineux et glacé.*

Par ailleurs, des auteurs tels que Lorian (1961) et Goosse (1993), entre autres, mentionnent le verbe *falloir* :

- (12) a. *Il fallait frapper un grand coup* (A. L. R. D. T. P., 520).
- b. *Il faudrait aller au bout du parc* (A. L. R. D. T. P., 371).
- c. *Il faut le saluer chapeau bas* (A. L. R. D. T. P., 336).

Quelques linguistes incluent dans ce paradigme les verbes d'opinion et de déclaration, à savoir, *croire, penser, dire, affirmer, prétendre, savoir, espérer* et expliquent que la construction obtenue en (13) résulte d'une stratégie d'évitement de la structure enchâssée correspondante (14) :

- (13) *La fille que je croyais être ta sœur*
- (14) *La fille dont je croyais qu'elle était ta sœur* (Marsac, 2006 : 10).

Dans cet exemple, la proposition subordonnée infinitive se déploie à l'intérieur de la relative. Dans le cas suivant, le verbe *croit* régit tout simplement une proposition subordonnée infinitive ayant pour fonction syntaxique complément d'objet direct :

- (15) *Notre ami **croit** avoir la possibilité de vous aider* (L. P., 139).

En outre, les verbes causatifs de mouvement comme *envoyer, emmener, mener, conduire, amener* régissent aussi les propositions subordonnées infinitives :

- (16) *Le concierge mit longtemps à ouvrir et par miracle n'**envoya** pas promener mon messager* (A. L. R. D. T. P., 187).

Quelques auteurs tels que Vargas (1995), Pougeoise (1998), Arrivé, Gadet et Galmiche (1989) proposent également le verbe *empêcher*. Enfin, la plupart des auteurs (Calas et Rossi (2001), Arrivé, Gadet et Galmiche (1989), Leeman-Bouix (1994), Goosse (1993), Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé et Peytard (2002)) intègrent dans la liste *faire*

et *laisser*, qui sont les verbes les plus cités après ceux de perception. Les constructions de (17) mettent en exergue ces différents verbes :

(17) a. *Ses ailes de géant l'empêchent de marcher* (F. D. M., 17).

b. *Elle laissa réapparaître sa figure* (A. L. R. D. T. P., 431).

c. *Il a fait claquer sa chahâda, comme un étendard au vent* (L. A., 152).

En somme, du point de vue de Marsac (2006 : 11), dans les grammaires qui reconnaissent l'existence de la proposition subordonnée infinitive, seuls les verbes de perception sont toujours cités comme verbes recteurs. Les verbes causatifs de mouvement, les présentatifs *voici* et *voilà*, le verbe impersonnel *falloir* et même les verbes *faire* et *laisser* ne font jamais l'unanimité.

4. Nature et fonction de la proposition subordonnée infinitive

Selon la grammaire traditionnelle, la séquence infinitive [(sujet) + infinitif (+ compléments)] est une proposition dépendant du verbe principal, donc subordonnée en n'omettant pas d'ajouter que le rapport de subordination n'est exceptionnellement pas exprimé par un mot subordonnant, ce qui justifie clairement l'appellation *subordination zéro*. C'est, en fait, une autre façon de dire que la proposition n'est ni conjonctive ni relative. C'est dans cette perspective que beaucoup de grammaires étudient ensemble les infinitives et les participiales. En ce sens, l'infinitive se définit comme une unité phrastique complète où l'infinitif constitue le noyau d'une véritable proposition (Marsac, 2006 : 21). L'absence de mot subordonnant est parfois expliquée par le mode infinitif, qui servirait à lui-même de marqueur de subordination, comme s'il jouait le rôle du marqueur lexical ou syntaxique absent. Voilà pourquoi Mercier-Leca (1998 : 159) déclare à juste titre : « c'est le mode qui indique la dépendance ». Ainsi donc, l'infinitif sert de noyau de subordination : quand leur verbe est à l'infinitif, soutiennent Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé et Peytard (2002 : 111) les propositions sujets, attributs et objets sont reliées au verbe principal par le moyen de la modalité. Cette idée ou théorie est également défendue par Martinet (1969) lorsqu'il allègue que c'est donc le mode infinitif qui « joue le rôle du subordonnant absent », comme le démontrent les exemples de (18) :

(18) a. *Richard, cependant, pensait résumer la situation* (L. P., 52).

b. *On entendait alors les véhicules cahoter encore dans la nuit d'été, avec leur chargement de fleurs et de morts* (L. P., 165).

c. *Le commissaire voulait voir cependant le malade* (L. P., 37).

Parallèlement, poursuit Marsac (2006 : 21), la grammaire traditionnelle enseigne que la proposition subordonnée infinitive constitue *in extenso* le complément d'objet direct du verbe principal. C'est ainsi que Calas et Rossi (2001 : 194) déclarent : « il découle du principe d'unicité que la proposition infinitive occupe une fonction objet dans sa totalité ». Cette idée s'illustre clairement au travers de l'exemple qui suit :

(19) *Au milieu du disque, on entendit deux coups de feu claquer au loin* (L. P., 151).

A partir de cet exemple, du point de vue de Leeman-Bouix (1994 : 85), l'infinitif n'est pas indépendant du syntagme nominal *deux coups de feu*. Si on analyse *deux coups de feu* comme complément d'objet du verbe *entendit* (*entendre*), on ne sait que faire de *claquer*, puisqu'il ne peut y avoir deux compléments d'objet directs juxtaposés pour un même verbe (pas plus de deux sujets, deux attributs, etc.). En tant que complément d'objet direct, la proposition subordonnée infinitive est comptée tantôt parmi les compléments essentiels du verbe (M. D. L. É. N., 2000 : 21), tantôt parmi les complétives. En somme, pour la grammaire traditionnelle, la proposition subordonnée infinitive remplit la fonction de complément d'objet direct du verbe principal, ce qui implique que l'infinitif et son sujet interprétatif constituent une unité syntagmatique. Si l'on adopte ce point de vue en grammaire syntagmatique, la proposition subordonnée infinitive occupe dans le syntagme verbal la place du syntagme nominal objet : $SV \rightarrow Vtd. + SN$ (Marsac, 2006 : 21).

Ces clarifications faites au sujet de la nature et la fonction des propositions subordonnées infinitives, il convient, dès lors, de redéfinir ces constructions syntaxiques de la grammaire française.

5. Redéfinition des propositions subordonnées infinitives françaises

Dans les grammaires, il est établi que les constructions du type *Ivan regardait les jumeaux manger les beignets*, *Joël pense maîtriser la situation*, *Ébénézer, mon père, voulait construire une grande maison* contiennent des propositions subordonnées substantives infinitives. Ces propositions subordonnées se nomment substantives pour la simple raison qu'elles ont une fonction nominale ou substantive, notamment la fonction de complément d'objet direct. Cependant, ces propositions

subordonnées ne devraient pas être appelées **propositions subordonnées infinitives** bien qu'elles contiennent un infinitif. Ainsi donc, la dénomination *proposition subordonnée infinitive* est, à notre avis, limitée.

Nous pensons modestement que des constructions du type *les jumeaux manger les beignets, maîtriser la situation et construire une grande maison* pourvues d'infinitifs et remplissant la fonction de complément d'objet direct doivent se dénommer *quasipropositions subordonnées* ou *semipropositions subordonnées*. Dans ce cas, on doit parler de *quasipropositions subordonnées substantives*, étant donné qu'elles ont pour fonction complément d'objet direct. Nous nous appuyons sur deux principaux arguments afin de soutenir cette thèse. D'une part, ces constructions contiennent un infinitif d'où l'appellation *proposition subordonnée infinitive* par plusieurs grammairiens, et il est prouvé que l'infinitif est une forme non personnelle du verbe. C'est dire en clair que c'est une « forme non flexionnelle du verbe pourvue d'une morphologie spéciale, puisqu'il manque de la flexion de personne, de temps et de mode » (Ngane, 2021 : 199). Cette forme linguistique présente donc, selon la RAE (2010 : 496), la syntaxe propre du verbe, mais sa morphologie est défective, vu que l'information relative au temps, au mode et partiellement à la voix s'obtient souvent des prédicats auxquels ils se subordonnent ; celle qui correspond à la personne et au nombre se reconstruit d'habitude à partir de ses sujets explicites ou tacites. En d'autres termes, l'infinitif est une forme verbale défective. Cette défectivité s'explique par le fait qu'il n'admet pas dans sa morphologie des morphèmes flexionnels de temps, mode, aspect, personne, nombre et voix. Ainsi, il se cristallise en une unique forme (Ngane, 2021 : 199-200). Sur le plan morphologique, cette défectivité constitue le principal handicap qui fait en sorte que l'infinitif soit incapable de former une construction phrastique autonome syntaxiquement, ce qui nous amène à invalider la dénomination *proposition subordonnée infinitive* et à proposer modestement et sans prétention aucune dans l'analyse grammaticale, ainsi que dans la terminologie syntaxique celles de *semipropositions subordonnées* et *quasipropositions subordonnées*.

D'autre part, la majorité de ces constructions syntaxiques sont dépourvues de mots subordonnants. Cela donne précisément lieu au phénomène de la **subordination zéro**. En effet, le mot subordonnant est une pièce lexicale décisive dans la configuration d'une proposition subordonnée. C'est une unité invariable en genre et en nombre capable

de subordonner syntaxiquement des propositions (Ngane, 2021 : 200). Ainsi, sa présence dans une construction phrastique est en soi l'indice incontestable de la présence manifeste d'une proposition subordonnée, comme nous pouvons l'observer dans les séquences phonématiques suivantes :

(20) a. **Quand** le procureur s'est assis, il y a eu un moment de silence assez long (L. E., 83).

b. Vous avez pensé **que** quelques génuflexions le paieraient bien assez de votre insouciance criminelle (L. P., 92).

c. Eh bien, il ne reculerait pas devant le terme **si** on lui permettait seulement d'y joindre l'adjectif « actif » (L. P., 207).

Les unités linguistiques *quand* (20 a), *que* (20 b) et *si* (20 c) sont les subordonnants présents dans ces constructions phrastiques. Les propositions subordonnées qu'ils introduisent sont, respectivement, *Quand le procureur s'est assis* (20 a), *que quelques génuflexions le paieraient bien assez de votre insouciance criminelle* (20 b) et *si on lui permettait seulement d'y joindre l'adjectif « actif »* (20 c).

Conclusions

Il était question tout au long de cette recherche de scruter les constructions syntaxiques que les grammaires ont toujours désignées sous le nom de **propositions subordonnées infinitives**. Pour mener à bien les analyses entreprises à cet effet cinq noyaux argumentatifs ont été développés. L'étude de ces différentes parties a abouti à trois principales conclusions :

1. Les constructions syntaxiques dépendantes d'autres unités supérieures et que les grammaires appellent **propositions subordonnées infinitives** sont, en réalité, des **quasipropositions subordonnées** ou **semipropositions subordonnées**, car elles contiennent un infinitif, qui est une forme non finie du verbe, du point de vue de la morphologie.

2. L'infinitif ne saurait constituer ou conformer une construction phrastique pleine aussi bien syntaxiquement que sémantiquement, vu qu'il est une forme non finie du verbe.

3. La flexion verbale est un procédé morphologique qui donne vie au verbe, l'actualise et lui fournit une valeur morphosyntaxique et un contenu sémantique.

Bibliographie

- Arrivé Michel, Gadet Françoise et Galmiche Michel** (1989), *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique et linguistique française*, Paris, Flammarion.
- Bâ Mariama.** (1979), *Une si longue lettre*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines.
- Baschung Karine** (1991), *Grammaires d'unification à traits et contrôle des infinitives en français*, Clermont-Ferrand, ADOSA.
- Baudelaire Charles** (1857), *Les fleurs du mal*, Alençon, Auguste Poulet-Malassis.
- Baylon Christian et Fabre Paul** (1990), *Initiation à la linguistique*, Paris, Nathan.
- Baylon Christian et Fabre Paul** (1995), *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan Université.
- Bentolila Alain** (2001), *Grammaire alphabétique*, Paris, Le Robert et Nathan.
- Bonnard Henri** (2001), *Les trois logiques de la grammaire française*, Bruxelles, Duculot.
- Calas Frédéric et Rossi Nathalie** (2001), *Questions de grammaire pour les concours*, Paris, Ellipse.
- Camus Albert** (1942), *L'étranger*, Paris, Gallimard.
- Camus Albert** (1947), *La peste*, Paris, Gallimard.
- Chartrand Suzanne-Geneviève et al.** (1999), *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui*, Chenelière, Montréal.
- Cheikh Hamidou Kane** (1961), *L'aventure ambiguë*, Paris, Domaine Etranger.
- Chevalier Jean-Claude, Blanche-Benveniste, Claire, Arrivé, Michel et Peytard, Jean** (2002), *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse.
- Delaveau Annie** (2001), *Syntaxe. La phrase et la subordination*, Paris, Armand Colin.
- Denis Delphine et Sancier-Château Anne** (2003), *Grammaire du français*, Paris, Edition Le Livre de Poche.
- Eluerd Roland** (2002), *Grammaire descriptive de la langue française*, Paris, Nathan Université.
- Goosse André** (1993), *Le Bon Usage*, Paris, Duculot.
- Grevisse Maurice** (1936), *Le Bon Usage*, Guembloux, Duculot.

- Grevisse Maurice** (1961), *Le Bon Usage*, Paris, Duculot.
- Grevisse Maurice** (2010), *Le petit Grevisse*, Paris, De boeck-Duculot.
- Huot Hélène** (1981), *Constructions infinitives du français, le subordonnant DE*, Genève, Droz.
- Le Goffic Pierre** (1994), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Leeman-Bouix Danielle** (1994), *Grammaire du verbe français : des formes aux sens*, Tours, Nathan Université.
- Lorian Alain** (1962), « La proposition infinitive en français moderne », in *Vox romanica*, pp. 285-294.
- Marsac Fabrice** (2006), *Les constructions infinitives régies par un verbe de perception*, Strasbourg, Université Marc Bloch.
- Martinet André** (1969), *Le français sans fard*, Paris, PUF.
- Mercier-Leca Florence** (1998), *Trente questions de grammaire française*, Paris, Nathan.
- Ministère de l'éducation nationale** (2000), *Terminologie grammaticale*, Paris, CNDP.
- Mittwoch Anita** (1990): « On the distribution of bare infinitive complements in English », *Linguistics*, 26, pp. 103-131.
- Molinié Georges** (1999), *Grammaire et communication 3è*. Paris, Magnard.
- Ngane Ivan** (2021), *Morfosintaxis de las oraciones subordinadas sustantivas, adjetivas y adverbiales en los textos ecologistas de Green Peace, en Nada de Carmen Laforet, La sombra del ciprés es alargada de M. Delibes, El Jarama de Sánchez Ferlosio y La colmena de Camilo José Cela*, Douala, Universidad de Douala, Tesis doctoral.
- Nooreeda Khodabocus** (2014), « L'infinitif : quelle catégorie ? », *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2014 SHS web of Conférences 8*, 2249-2263.
- Picoche Jacqueline** (1969), « Réflexions sur la Proposition Infinitive », *Français moderne*, 4, pp. 289-300.
- Pougeoise Michel** (1998), *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales*, Paris, Armand Colin.
- Proust Marcel** (1947), *À la recherche du temps perdu. Sodome et Gomorrhe*, Paris, Gallimard.
- Real Academia Española** (2010), *Nueva gramática de la lengua española*, Madrid, Espasa Calpe.
- Riegel Martin et al.** (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe et Rioul René** (2004), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

Sanfeld Kristian (1936) : *Syntaxe du français contemporain*, t. I : Les propositions subordonnées. Copenhague-Paris : Droz.

Sculfort Marie-France (1999), *Grammaire et expression 3è*, Paris, Nathan.

Tomassone Roberte (1998), *Pour enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave.

Vargas Claude (1995), *Grammaire pour enseigner*, Vol 2. Paris, Armand, Colin.